XI

OBSERVATIONS SUR LES DÉRIVÉS EN *-MEN*. MOTS EN *-MEN* ET MOTS EN *-TUS* CHEZ LUCRÈCE

PAR JEAN PERROT

Chargé d'enseignement à la Faculté des lettres de Montpellier

SOMMAIRE. — *A un suffixe donné correspond une valeur unique, qui se dissimule sous la variété des effets de sens auxquels se prêtent les dérivés. Cette valeur se définit par la forme que donne le suffixe à la notion de base impliquée dans le thème. Comme* -tus, -men *fournit des dérivés marquant une représentation subjective du procès ; mais le mot en* -men *ne rapporte pas le procès à un sujet, il évoque le siège même du procès. Procès et chose sont comme confondus. Les effets de sens dans lesquels se manifeste l'opposition de valeur entre* -tus *et* -men *sont étudiés ici dans des couples relevés chez Lucrèce.*

Le type indo-européen qui a fourni les neutres latins en *-men* a donné lieu à des définitions contradictoires. Tandis que Brugmann[1] y voyait des noms d'action susceptibles de glisser à la désignation de choses, M. W. Porzig[2] y a reconnu un type servant originellement à désigner des objets pourvus d'une forme et d'une force et généralement chargés de valeur magique.

Ce n'est pas autour des notions confuses de nom d'action et de nom de choses que doit s'instituer le débat. Pour le situer sur le plan linguistique, il faut partir de deux considérations essentielles.

Tout d'abord, la valeur d'un type morphologique ne peut être définie que dans un état de langue donné et doit rendre compte de tous les effets de sens qui s'y manifestent pour ce type. Si, d'une manière générale, et en particulier en latin, les deux valeurs distinguées coexistent dans un même état de langue, on commet une erreur de méthode en posant en termes chronologiques le problème de la relation qui existe entre ces deux valeurs et en faisant sortir l'une de l'autre : au type unique doit correspondre une valeur unique, englobant toutes les variantes sémantiques. Il faut donc

1. *Grundriss*, II², I, p. 232.
2. *I. F.*, 42, p. 221-274 (définition p. 223).

considérer comme une donnée essentielle le fait qu'*agmen*, par exemple, peut signifier à la fois « marche » (nom d'action) et « troupe en marche » (nom de chose).

D'autre part, ces notions de nom d'action ou de chose sont elles-mêmes mauvaises, non linguistiques. La fonction d'un outil de formation ne peut être tirée de la nature des réalités extra-linguistiques désignées par les dérivés que cet outil a servi à constituer. C'est le complexe, le mot constitué, et non l'outil de formation, qui sert à cette désignation. Une définition linguistique de la fonction du suffixe (s'il s'agit d'un suffixe) ne doit se fonder que sur la forme donnée par le suffixe à la notion de base impliquée dans le thème auquel il s'adapte. L'outil de dérivation n'a pas de sens : il n'a qu'une valeur, d'où il tire sa fonction dans le système lexical de la langue. C'est cette valeur, sous-jacente à tous les emplois et souvent très peu apparente, que le linguiste doit définir[1].

Des définitions de ce type ont déjà été tentées pour certains suffixes, notamment *-tus* et *-tiō*, étudiés par M. Benveniste[2]. Les mots en *-tiō* indiquent l'action comme objective, se réalisant hors du sujet, s'accomplissant dans son objet ; les mots en *-tus* dénotent l'action comme subjective, c'est-à-dire émanant du sujet (réalisation personnelle, aptitude, etc.).

Cette définition des mots en *-tus* semble les rapprocher des mots en *-men*, dont le caractère « subjectif » a été reconnu : « Ils touchent la sphère du « moyen », indiquant non le transfert de l'acte à l'objet, mais le siège et le point de départ de la notion[3]. » Mais à chacun des deux types correspond une forme distincte de « subjectivité ».

Le mot en *-tus* rapporte le procès au sujet, mais ce sujet reste distinct du procès qui en émane ; si le mot en *-tus* vient à désigner une chose, ce n'est pas la chose siège du procès, mais une chose ou

1. M. Marouzeau (*Notes sur la formation du latin classique*, IV, *M. S. L.* 22, p. 174-181, repris dans *Quelques aspects de la formation du latin littéraire*, Paris, 1949, p. 35 et suiv.) a critiqué avec raison l'attitude des linguistes qui cherchent à tout prix à définir le sens des suffixes et à expliquer par des « figures » les déviations qu'ils doivent admettre ; mais leur erreur fondamentale est de n'avoir pas distingué le plan du sens, où toute définition unitaire est impossible, et le plan des valeurs, où l'unité est postulée par la structure de la langue.

2. *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948, p. 96-104. Les définitions fournies se fondent sur des observations sémantiques qui avaient été faites en 1914 par M. Marouzeau (*Notes sur la fixation du latin classique*, II, *M. S. L.* 18, p. 149-156, repris dans *Quelques aspects...*, p. 48 et suiv.), mais qui sont ici systématisées et adaptées à la conception structurale de l'ouvrage.

3. *B. S. L.*, 34, p. 16.

une notion qui est la manifestation de ce procès. Ainsi *actus* désignera non pas le siège du procès *agere*, mais une réalisation particulière de ce procès : par exemple l'acte, dans le déroulement d'une représentation théâtrale, ou une certaine surface parcourue par les animaux de labour. De là la définition souvent donnée des mots en *-tus*, auxquels on attribue une valeur résultative.

Au contraire, le mot en *-men* évoque le siège même du procès, non pas la chose produite par lui, mais celle en laquelle il s'accomplit. Ainsi *agmen* désignera la chose en mouvement elle-même, troupe, armée en marche. Plus exactement, dans la représentation attachée aux mots en *-men*, procès et chose sont comme indifférenciés : la chose est procès, le procès est vu comme une chose. De là l'égale possibilité de les définir comme noms d'action ou comme noms de choses : ils ne sont ni l'un ni l'autre, mais l'un et l'autre confondus dans la représentation d'une sorte de procès-chose.

Les remarques qui seront exposées ici concernent la valeur précise de chacun des deux termes, en *-men* et en *-tus*, tirés d'un même thème, dont le couple se présente dans le poème de Lucrèce[1].

* * *

Certains de ces couples ne font qu'illustrer une opposition sémantique courante dans la langue. Ainsi *sēmen*, souvent employé, désignant la semence, c'est-à-dire la chose porteuse du procès d'ensemencement, et *satus* « capacité d'ensemencement » (4, 1225). A *cantiō* désignant l'acte de chanter se réalisant dans son objet et par suite cet objet même, la chose chantée, s'opposent à la fois *cantus*, qui désigne le chant comme émission caractéristique du sujet (chant des oiseaux, son des instruments), et *carmen*, qui s'applique à la formule rythmée elle-même (d'où poésie, vers) ; Lucrèce oppose *cantus* et *carmen* de façon significative (5, 1380) :

> At liquidas auium uoces imitarier ore
> ante fuit multo quam leuia carmina cantu
> concelebrare homines possent aurisque iuuare.

Lucrèce rapproche d'une manière analogue les deux termes *flū-*

1. Le texte utilisé est celui de l'édition Ernout (4e éd., 1941).

men et *fluctus*, entre lesquels existe une opposition du même type : *fluctus* désigne le fait même de couler, l'agitation qui en résulte, c'est-à-dire le flot, *flūmen* la masse en écoulement, le fleuve ou le cours, double sens ou plutôt double traduction illustrant bien l'indistinction du procès et de la chose qui se vérifiera encore pour *agmen* ; les deux termes sont ainsi associés (4, 1036) :

> ut, quasi transactis saepe omnibu'rebu', profundant
> fluminis ingentis fluctus, uestemque cruentent.

Plus intéressants sont les cas où Lucrèce fait du terme en *-men* d'un couple *-men/-tus* une utilisation qui semble liée au caractère poétique de son œuvre, soit que ce terme n'appartienne pas au vocabulaire de la prose, soit que l'emploi de ce terme dans le poème ne corresponde pas à son emploi usuel.

1) *Agmen/actus* :

Il se trouve que, dans le seul exemple où *actus* se présente de façon sûre chez Lucrèce (3, 192), ce mot a le sens d'écoulement, ce qui permet une comparaison significative de sa valeur précise avec celle de *agmen*, dont le sens est proche dans le poème.

Le miel est une substance compacte, dont l'écoulement est plus difficile, plus lent, que celui de l'eau :

> At contra mellis constantior est natura,
> et pigri latices magis et cunctantior actus.

Actus n'évoque pas descriptivement une masse en écoulement, mais désigne, d'un point de vue plus abstrait, une certaine manière de s'écouler, une aptitude à s'écouler d'une certaine manière, que Lucrèce attribue à la substance considérée.

Agmen, au contraire, est toujours employé dans les formules *agmine dulci*, *agmine (con)denso*, évoquant une masse qui s'écoule ou se déplace :

> ... inde aliae atque aliae similes ex ordine partes
> 1, 606 agmine condenso naturam corporis explent,...
> 6, 100 ... ubicumque magis denso sunt agmine nubes,...
> 5, 271 ... inde super terras fluit agmine dulci...
> 6, 637 ... inde super terras redit agmine dulci...

L'hésitation de la traduction entre termes abstraits et concrets (« d'un cours adouci », « en masses serrées, en rangs serrés ») montre

que la distinction entre nom d'action et nom de chose, entre abstrait et concret, est ici sans objet : *agmen* fait voir l'écoulement comme une masse qui s'écoule.

2) *Nūmen/nūtus* :

Nūtus s'applique à l'activité d'un sujet inclinant la tête et par suite à la manifestation de volonté que représente ce mouvement de tête ; désignant l'aptitude au procès aussi bien que la réalisation particulière de ce procès, *nūtus* a aussi le sens d'autorité (*esse sub nutu alicuius*) ; en outre, *nūtus* est parfois appliqué, par extension, au mouvement qui porte un corps vers le bas (attraction, gravité).

Nūmen s'applique à la puissance qui se manifeste dans l'activité *nūtus*, que caractérise le pouvoir de commander d'un signe de tête ; de là le sens le plus fréquent, celui de puissance divine, de volonté divine.

L'opposition entre l'activité et la puissance active est nette dans la formule qu'on relève chez Tite-Live (7, 30, 20) : *Annuite, patres conscripti, nutum* (l'acte lui-même, le signe de consentement) *numenque uestrum* (la puissance qui se manifeste dans un sens favorable par ce signe, c'est-à-dire votre protection) *inuictum Campanis ;* il n'y a pas là synonymie.

Lucrèce emploie *nūtus* conformément à la valeur du terme :

a) pour évoquer l'inclinaison de la tête :

3, 466 ... oculis nutuque cadenti,...

b) pour désigner le signe de tête qui manifeste une décision :

Ergo perfugium sibi habebant omnia diuis
5, 1187 tradere et illorum nutu facere omnia flecti

(le fait que la décision évoquée vient des dieux n'implique pas l'emploi de *nūmen* : il n'y a pas nécessairement référence à la puissance divine comme telle, la possibilité subsiste d'attribuer aux dieux l'acte même par lequel ils manifestent leur volonté). ;

c) dans l'expression *sub nutu* (*alicuius*), où *nūtus* a le sens d'autorité, pouvoir de décider :

4, 1122 adde quod alterius sub nutu degitur aetas

(dans ce sens aussi, *nūtus* peut être appliqué aux dieux : cf. Virg., *Én.*, 7, 592 saevae nutu Iunonis eunt res).

Lucrèce donne à *nūmen*, le plus souvent, son sens courant de puissance divine, pour désigner soit les personnalités divines (4, 1233, etc.), soit leur puissance (5, 309) ou leur essence divine elle-même (5, 122). Mais trois emplois de *nūmen* retiennent l'attention.

En 3, 144, Lucrèce présente l'âme comme régie par l'esprit :

... et ad numen mentis momenque mouetur.

Tandis que *nūtum*, possible dans le vers comme *mōtum* au lieu de *mōmen*, désignerait la décision, symbolisée par un signe, ou plus généralement la volonté, l'autorité (comme *mōtum* le mouvement), *nūmen* présente l'esprit comme puissance décidante manifestant sa décision par le *nūtus* (et *mōmen* le présente comme puissance génératrice de mouvement). L'esprit possède un *nūmen* comparable au *nūmen* divin.

Dans les deux autres cas, Lachmann a corrigé *nūmen* en *mōmen ;* mais ces corrections ont soulevé des objections valables (cf. le commentaire de Munro à 4, 179). Encore faut-il, si on maintient *nūmen*, en justifier la présence et non se borner à admettre gratuitement que *nūmen* peut être employé à la place de *nūtus* comme équivalent « poétique ». Plus précisément, cette interprétation, à laquelle le philologue est trop souvent tenté de s'arrêter, ne saurait satisfaire le linguiste, qui opère une distinction fondamentale. Il peut être exact que *nūmen* soit employé pour désigner une réalité extra-linguistique à laquelle *nūtus* pourrait aussi s'appliquer et serait même normalement appliqué en prose ; mais sur le plan des valeurs linguistiques les deux termes ne peuvent être tenus pour équivalents : chacun des deux termes correspond à une représentation distincte de la réalité extra-linguistique commune, et la valeur propre de celui que le poète emploie a chance d'être un facteur déterminant de son choix.

Dans les deux cas considérés ici, *nūtus* pouvait apparemment s'appliquer à la réalité évoquée :

a) mouvement d'inclinaison de la tête (il s'agit des hommes armés qui escortent la Grande Mère) :

2, 632 ... terrificas capitum quatientes numine cristas ;

b) inclinaison qui porte en divers points de l'espace les simulacres émanant des corps :

4, 179 ... in quem quaeque locum diuerso numine tendunt,...

L'emploi de *nūmen* correspond à une autre représentation. De même qu'à *nūtus* « décision, faculté de manifester sa volonté », s'oppose *nūmen* « puissance présente dans cette manifestation », de même à *nūtus* « mouvement d'inclinaison » s'oppose *nūmen* « force présente dans ce mouvement ». Dans le deuxième vers cité, l'emploi de *nūmen* présente les simulacres non pas comme subissant un certain mouvement d'inclinaison, mais comme porteurs d'une force qui commande ce mouvement. Au vers 632 du livre 2, où *nūtus* indiquerait purement et simplement le mouvement des têtes de ces Curètes phrygiens agitant des aigrettes effroyables, la « puissance oscillante » des têtes fait surgir une vision beaucoup mieux adaptée à la tonalité de ce tableau ; en outre, c'est parce que l'évocation est celle d'une puissance, d'une force, qu'elle fait voir des mouvements complexes, une succession de mouvements alternés, à quoi se prêterait mal *nūtus*. Ce *nūmen capitum* fait penser au *mōmen pontī* « puissance mouvante de la mer », qui sera cité ci-dessous.

3) *Mōmen/mōtus* :

Mōtus, très souvent employé par Lucrèce, est le terme dont il se sert pour désigner le mouvement dont les choses sont animées, le fait même de se mouvoir, la mobilité, c'est-à-dire, dans tous les cas, le mouvement *rapporté* aux choses et aux êtres. Un relevé complet des très nombreux exemples est inutile ; il suffira d'en citer quelques-uns :

1, 381 Aut igitur motu priuandumst corpora quaeque,...
1, 995 Semper in adsiduo motu res quaeque geruntur...
2, 138 Sic a principiis ascendit motus et exit
paulatim nostros ad sensus...,
2, 297 Quapropter quo nunc in motu principiorum
corpora sunt, in eodem ante acta aetate fuere,...

Si le mouvement cesse d'être présenté comme le fait abstrait de se mouvoir attribué à l'objet sur lequel se porte la pensée, si l'esprit vient à envisager le mouvement en lui-même, à se représenter la chose en mouvement plutôt que le mouvement de la chose, *mōmen* apparaît. La frontière est délicate, et, ici encore, une même réalité peut se prêter aux deux points de vue.

C'est *mōtus* que Lucrèce emploie quand il évoque la direction

du mouvement des éléments, variable comme leur disposition :

1, 801 ... ordine mutato et motu,...

La pensée, ici, garde un caractère de généralité qui la maintient dans l'abstrait, et l'association de *mōtus* et de *ordō* contribue à faire concevoir le mouvement comme une activité rapportée aux éléments. Mais dans un autre cas où, la même notion étant en cause, l'évocation a un caractère plus descriptif, où la pensée suit le cheminement de l'atome dans l'espace, c'est *mōmen* qui est employé ; une déclinaison se produit, mais très faible, juste suffisante pour qu'on puisse parler d'une modification du mouvement :

2, 220 ... tantum quod momen mutatum dicere possis.

Une modification s'est produite dans la force qui commande le mouvement, dans le *mōmen.*

En pareil cas, le choix paraît subtil et par suite assez libre. En revanche, *mōmen* se présente dans un cas où son emploi est d'une netteté parfaite, *mōmen* évoquant la masse, la force mouvante de la mer :

6, 474 ... e salso consurgere momine ponti ;

expression poétique, avec hypallage, qui rappelle le tour analogue comportant également un mot en *-men*, auquel Lucrèce a recours lorsqu'il fait allusion (4, 587) au dieu Pan

pinea semiferi capitis uelamina quassans.

La valeur propre de *mōmen* en a, enfin, commandé l'emploi dans un autre cas, où la prose classique utilise *mōmentum* : *mōmen* désignera la force génératrice de mouvement et se traduira approximativement par le terme trop abstrait d' « impulsion » ; ainsi dans un vers déjà cité :

3, 144 ... et ad numen mentis momenque mouetur,

et dans le développement relatif à la subtilité des éléments dont l'esprit est formé, où le mot apparaît deux fois :

At quod mobile tanto operest, constare rutundis
perquam seminibus debet perquamque minutis,
3, 188 momine uti paruo possint impulsa moueri.

3, 189 Namque mouetur aqua et tantillo momine flutat,
quippe uolubilibus paruisque creata figuris.

4) *Flāmen / flātus* :

Flātus est employé deux fois dans le poème de Lucrèce, et les deux emplois s'accordent bien avec la valeur du type en *-tus* : *flātus* désigne l'activité de ce qui souffle ou la manifestation du procès souffler, le courant d'air ; ce sont les deux sens représentés ici :

a) le souffle en tant qu'activité caractéristique du vent, la capacité de souffle du vent (dans les nuages) :

6, 139 Nam quid possit ibi flatus manifesta docet res,...

b) le courant d'air (il s'agit du double courant d'air par lequel est expliqué le mouvement du soleil) :

5, 689 Nam medio cursu flatus aquilonis et austri
distinet aequato caelum discrimine metas...

Flāmina, au contraire, s'applique aux souffles (le mot ne se présente qu'au pluriel) que le poète individualise en quelque sorte, auxquels il donne comme des contours ; tandis que *flātus* indique la manifestation du vent, *flāmen* désigne le vent lui-même, la force soufflante qui se manifeste dans le *flātus ;* le procès est vu comme une chose, et ce caractère se trouve mis en évidence par le contexte dans les deux emplois relevés chez Lucrèce :

a) les *flāmina* sont présentés comme accomplissant eux-mêmes le procès *flāre* :

6, 135 ... crebram siluam cum flamina cauri
perflant,...

(cf. l'activité des *flāmina* chez Virgile, *Én.*, 5, 832, ferunt sua flamina classem).

b) ils sont soumis à un procès :

1, 290 Sic igitur debent venti quoque flamina ferri,...

5) *Augmen / auctus* et *adaugmen / adauctus* :

Auctus désigne le fait de se développer, de s'accroître, l'aptitude

à se développer, le fait d'être développé (résultat du procès) :

Quod si non ita sit, rursum iam semina quaedam
2, 482 esse infinito debebunt corporis auctu. (résultat)

Omnibus hic aetas debet consistere rebus,
2, 1121 hic natura suis refrenat uiribus auctum. (croissance)

5, 846 ... quoniam natura absterruit auctum (aptitude à se développer)

5, 1171 ... mirando corporis auctu. (résultat)
... caedere si quem
6, 168 ancipiti uideas ferro procul arboris auctum (résultat)

6, 327 ... inde ubi non potuit nubes capere inpetis auctum (accroissement)

Augmen s'applique au siège du procès, valeur d'où résultent les effets de sens qu'on peut noter chez Lucrèce :

a) *augmen* désigne une certaine quantité d'accroissement, conçue comme la masse, le volume qui vient s'ajouter et qui détermine l'accroissement d'un corps :

2, 495 ... ergo formarum nouitatem corporis augmen
subsequitur.
(Les atomes, du fait de leur petitesse, ne peuvent présenter des formes très variées ; pour admettre que l'atome puisse avoir une multiplicité de formes, il faut supposer non pas qu'il possède une aptitude à s'accroître, ce qu'indiquerait *corporis auctus*, mais qu'il reçoit une certaine quantité d'accroissement, *corporis augmen* — hypothèse que Lucrèce écarte) ;

le même sens apparaît dans les expressions *augmine augere* (I, 434), *augmine donare* (2, 73), *augmen addere* (5, 1307) et *augmina sumere* (2, 188 et 5, 681), qui a pour contraire *augmen adimere* (2, 1133) ;

b) *augmen* désigne aussi une certaine masse résultant d'un développement :

... in quouis animantum uiscere uolgo
est odor et quidam color et sapor, et tamen ex his
3, 268 omnibus est unum perfectum corporis augmen.
(« un seul corps complètement développé ».)

La même différence est saisissable entre *adauctus* « croissance » et *adaugmen* « apport », représentés chacun par un exemple :

2, 1122 Nam quaecumque uides hilaro grandescere adauctu
paulatimque gradus aetatis scandere adultae,...

... tamen ad maris omnia summam
6, 614 guttai uix instar erunt unius adaugmen ;
(tout ce que reçoit la mer représente un apport, une masse ajoutée, négligeable.)

* * *

Il faudrait compléter cette courte enquête et préciser encore la valeur du type en *-men* à la lumière d'autres oppositions. Mais cette analyse limitée montre déjà que le travail du philologue, qui est sensible à la fréquence de tel ou tel type de mots dans la langue poétique, et qui note la présence de termes appartenant à ce type dans des cas où la prose recourrait à d'autres types, doit être complété par le travail du linguiste, qui a pour tâche de définir, en rejetant une synonymie superficielle, la valeur précise de chacun des types en présence. On ne peut prétendre expliquer le choix de l'écrivain sans tenir compte de la valeur exacte des termes qu'il choisit. On invoque souvent des raisons extérieures, notamment la commodité métrique, où l'on voit la raison de la fréquence des mots en *-men* dans la langue poétique ; mais elle ne fournit qu'une explication paresseuse et parfois sans fondement ; dans le cas de Lucrèce, la statistique de l'utilisation métrique des mots en *-men* reste médiocrement probante. Et, surtout, une explication de ce genre laisse subsister intégralement le problème sémantique : même si la valeur propre de tel ou tel type de mots n'apparaît pas comme la raison déterminante de leur fréquence dans une certaine forme de langue, il reste que cette valeur est nécessairement présente dans tous les emplois et doit être définie avec précision.

Jean PERROT.